



Saint-Lô le 24/01/2008.

F-F-Tir : 14-50-029.

Accès au stand militaire route de Tessy à Saint-Lô.

1) Le Groupement de Gendarmerie de Saint-Lô vient de me prévenir que pendant trois samedis le stand militaire sera réservé pour l'instruction militaire, à savoir :

- samedi 08 mars 2008 ;
- samedi 15 mars 2008 ;
- samedi 05 avril 2008.

En conséquence, prière de ne pas venir tirer ces jours-là. Merci.

2) Par ailleurs le stand sera réservé aux seuls compétiteurs les jours suivants :

- Samedi 19 et dimanche 20 avril 2008 pour les départementaux «armes réglementaires, fusils » ;
- samedi 24 et dimanche 25 mai 2008 pour les inter-départementaux 200-300 mètres ;
- samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2008 pour les régionaux 200-300 mètres.

3) En outre, j'informe les tireurs du Tir Sportif Saint-Lois que le samedi 26 avril 2008 a été attribué aux tireurs de la Cible Coutançaise en échange du samedi 19 que ce club a bien voulu aimablement mettre à notre disposition pour les départementaux «armes réglementaires, fusils ».

4) Bonne nouvelle : le stand militaire est attribué au Tir Sportif Saint-Lois quatre dimanches par mois ainsi que le second et quatrième samedi de chaque mois.

Cordialement.

Le président,

Bernard Barillier.

Mail : b.barillier@free.fr

MISE AU POINT

a) Les pas de tirs du stand militaire ne sont accessibles qu'aux tireurs détenteurs de licences 2007/2008 ainsi qu'aux membres 2^{ème} club à jour de cotisation et en possession de la carte.

Je fais également observer qu'un tireur licencié ou membre 2^{ème} club a la possibilité d'inviter de façon très occasionnelle un tireur non licencié pour lui permettre de découvrir la pratique du tir.

Bien entendu l'invité non licencié ne doit utiliser qu'une arme régulièrement détenue du tireur licencié ou membre 2^{ème} club.

Le tir avec fusils de chasse à grenaille est interdit.

b) Les jours de concours organisés par le club de Saint-Lô, le stand est réservé aux participants compétiteurs. Chaque président de club en sera prévenu par mails ou courriers et un affichage sera fait à l'intérieur du stand militaire préalablement aux concours.

A ce sujet, les tireurs sont invités à me faire parvenir leurs adresses mails.

c) Par ailleurs, avec l'accord de M. Jean-Pierre Bosquet, président de la cible Coutançaise, un registre des présences sera très rapidement mis en place.

Chaque tireur devra donc le renseigner :

- dès son arrivée, en servant les champs « date, nom, prénom, club » et s'il est accompagné d'un invité : nom et prénom de celui-ci.
- à son départ en indiquant le nombre de projectiles tirés. Merci.

d) Délégués 200 mètres du Tir Sportif Saint-Lois :

- Jean-Marie Jamard, tél : 02-33-57-70-59, 06-71-89-20-40. jmjamard@wanadoo.fr.
- Philippe Grandin , tél : 02-33-55-71-20 ;
- Claude Bollecker, tél : 02-33-05-80-39 ;
- Dominique ALLAIN, tél : 06-20-81-14-55 ;
- Gilles Delwaulle, tél: 02-33-72-09-00.